



Pourquoi et comment devenir adhérent du pôle IAR ?

Pourquoi rejoindre le pôle IAR ?

- ✓ Pour son réseau d'acteurs engagé dans la valorisation du végétal,
- ✓ Pour proposer et participer à des projets de R&D collaboratifs,
- ✓ Pour son accompagnement spécifique (PME/TPE), notamment pour l'aide à la levée de fonds (IAR-Invest),
- ✓ Pour son engagement dans le domaine des Compétences et de la Formation (articulation des besoins en compétences des entreprises avec l'offre de formation),
- ✓ Pour bénéficier d'une ouverture à l'international,
- ✓ Pour augmenter sa visibilité et celle de ses bioproduits (Agrobiobase)

Une offre de service adaptée au besoin des adhérents



- ✓ **IAR-PROJETS** : boostez votre compétitivité par l'innovation

Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure dans l'élaboration de votre projet (conseils personnalisés, recherche de partenaires scientifiques, techniques et industriels...)

Chiffres clés : IAR c'est 169 projets labellisés et financés soit plus d'1,4 milliard d'€ de projets.



- ✓ **IAR-TREMLIN** : informez-vous pour mieux décider

Unique outil de veille stratégique délivrant une information de pointe dans la thématique « biosourcée »

Bénéficiez d'une veille stratégique et personnalisable, d'informations sur les dernières actualités des thématiques qui vous intéressent...

Chiffre clé: plus de 9 000 articles en ligne

www.iar-tremplin.com



- ✓ **IAR-INTERNATIONAL** : développez vos réseaux et marchés à l'international

Augmentez votre visibilité à l'international, identifiez des partenaires étrangers, développez des partenariats technologiques...

Chiffre clé : + de 50 PME accompagnées à l'international depuis 2005



- ✓ **IAR-INVEST** : ouvrez les portes des financements privés

Profitez d'un coaching personnalisé pour accéder à une levée de fond : aide à la constitution du plan d'affaire, réflexion stratégique...

Chiffres clés : 12 entreprises retenues et 4 millions d'€ de fonds levés depuis 2012.



- ✓ **IAR-ACADEMY** : Structurez vos compétences

Accompagnement & développement de l'offre de formations

Chiffres clés : 13 entreprises accompagnées dans des diagnostics RH, 42 formations labellisées, 1 étude sur les métiers stratégiques dans la chimie du végétal



- ✓ **AGROBIOBASE** : accélérez la commercialisation de vos bioproduits

Trouvez des fournisseurs de bioproduits, augmentez la visibilité de vos produits biosourcés...

Chiffres clés : 250 bioproduits en ligne, 3 000 consultations mensuelles

www.agrobiobase.com

IAR c'est aussi des RDV réguliers entre adhérents autour des Commissions thématiques ou de journées spécifiques.

Comment adhérer au pôle IAR ?

Conditions

→ Peut adhérer au Pôle IAR toute entité ayant une structure juridique et ayant inscrit au sein de sa stratégie la valorisation ou l'utilisation des Agro ressources:

- Structures privées et publiques de recherche et/ou de développement ayant des activités sur les thématiques retenues par le Pôle IAR
- Sociétés et établissements transformant, commercialisant et/ou utilisant des Agro ressources, en relation avec les thématiques du Pôle IAR
- Chambres consulaires régionales (Picardie et Champagne Ardenne) et fédérations professionnelles (nationales et autres) intervenant sur les Agro ressources, depuis la production amont jusqu'à la transformation industrielle
- Etablissements bancaires et financiers intervenant sur le financement de projets de valorisation des Agro ressources.

L'adhésion se passe en trois étapes :

- Envoi de votre manifestation d'intérêt (formulaire d'adhésion + lettre d'intention) adressé au Président de l'Association.
- Prise de décision au Bureau du pôle IAR (le Bureau se réunit tous les mois)
- Appel à cotisation : Une fois la demande approuvée, le pôle envoie un appel à cotisation. Après règlement, l'entreprise devient officiellement membre du pôle.

Barème des cotisations 2014 :

TPE et formation secondaire et continue	500 euros H.T. (soit 600 euros T.T.C.)
PME	2 000 euros H.T. (soit 2 400 euros T.T.C.)
Groupe	5 000 euros H.T. (soit 6 000 euros T.T.C.)
Recherche/transfert	2 000 euros H.T. (soit 2 400 euros T.T.C.)
Organisations professionnelles	2 000 euros H.T. (soit 2 400 euros T.T.C.)
Etablissements financiers non bancaires	5 000 euros H.T. (soit 6 000 euros T.T.C.)
Etablissements bancaires	10 000 euros H.T. (soit 12 000 euros T.T.C.)
IAR-consulting	2 000 euros H.T. (soit 2 400 euros T.T.C.)

Formulaire d'inscription et modèle de lettre d'intention disponibles sur demande auprès de Jessica CANON canon@iar-pole.com ou au 03 23 24 92 07